

TRIBUNE Socialiste

Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié

- La campagne de diffusion PAGE 2
- L'affaire des harkis PAGE 3
- Audin PAGE 5

Et maintenant : RECOUDRE

LES « 4 Grands » se sont confiés à eux-mêmes le mandat de diriger la politique mondiale. Pourquoi les autres nations se sont résignées, bon gré, mal gré, à cette survivance de l'esprit de Yalta, sorte de despotisme éclairé à l'échelle internationale: « *tout pour les petits pays, rien par les petits pays* »? Parce que la preuve avait été administrée que seules étaient appliquées les décisions de l'O.N.U. prises sinon par les « 4 Grands », du moins par les 2 géants (exemple: Suez). On commençait certes à se rendre compte que, même en vertu de ce critérium, il n'était pas « réaliste » de tenir à l'écart des conversations une Chine de 650 millions d'habitants en plein essor économique et démographique. N'était-il pas aisément prévisible qu'éliminée des Conférences au sommet, en même temps que l'O.N.U., elle manifesterait son existence par quelques pressions directes ou indirectes? Elle ne sera pas la seule à vouloir exprimer son opinion. L'échec collectif

par **Edouard DEPREUX**

des « 4 Grands » risque de remettre en cause le principe même de leur « leadership ». Des voix se sont déjà fait entendre, notamment des nations moyennes et petites à des débats d'une portée universelle. Tôt ou tard, on devra les entendre. L'essentiel à nos yeux, c'est que les conversations, si fâcheusement interrompues, puissent reprendre.

Le Socialisme authentique, indépendant de tous les régimes, de tous les gouvernements, de tous les blocs (il a particulièrement l'occasion de s'en féliciter actuellement), soucieux d'élaborer des solutions constructives, se refuse à exarcerber la guerre des nerfs, en instruisant des procès en responsabilité, et en nourrissant des réquisitoires. Il ne dénonce les fautes commises que pour en éviter le renouvellement.

Ou en est-on? Il y a quelques mois, j'ai assisté, avec quelques amis, à Moscou, à la projection d'un film pris lors du voyage de Khrouchtchev aux Etats-Unis. On y célébrait les forces de paix au nombre desquelles figurait alors Eisenhower, tandis qu'on flétrissait les partisans incorrigibles de la guerre froide, opposée aux efforts du Président. Les dirigeants de l'U.R.S.S. situent aujourd'hui différemment la ligne de démarcation entre les « bons » et les « mauvais ». On peut s'attendre à de longues polémiques sur les propos réellement tenus à Camp David, les espérances qu'ils ont fait naître, le record de gaffes qui vient d'être établi par les responsables de la politique américaine, leur exploitation démesurée par Khrouchtchev et ses causes: influence de la Chine et des autres pays communistes, opposition intérieure des néo-staliniens et des militaires, etc.

RIEN ne nous empêchera de penser qu'aujourd'hui comme hier l'humanité a le choix entre le maintien d'une paix précaire et ruineuse fondée sur l'équilibre de la terreur et la détente. En dépit des déceptions, des rancœurs et des ressentiments, c'est la bataille pour la détente qu'il faut mener avec une vigueur accrue. On ne pourra la gagner qu'en regardant la réalité en face. Ce n'est pas sans dommage qu'on a pratiqué la politique de l'autruche en ce qui concerne le Statut de Berlin. On croyait pouvoir classer purement et simplement ce dossier pendant un certain temps, sous prétexte qu'aucun accord n'apparaissait possible. Tel a été en particulier le sens de certaines déclarations du Président de la République française. Est-on bien sûr qu'il n'y a pas là une des causes — et peut-être pas la moins déterminante — de l'avortement de la Conférence au Sommet? Aussi irritant que soit ce problème, il faudra le résoudre un jour. Si l'on est incapable de préparer à froid une solution constructive, on sera acculé à un choix à chaud entre les risques de conflit ou une retentissante défaite diplomatique. Il ne s'agit pas d'accepter les propositions de Khrouchtchev mais, au lieu de leur opposer un refus pur et simple, d'amorcer un dialogue par un contre-projet « déberlinisant » la question en l'élargissant, comme l'ont fait les socialistes allemands, anglais, scandinaves et Pierre Mendès-France. Quelle sera demain l'attitude des 3 Grands occidentaux si l'U.R.S.S., avant ou après les élections américaines, convoque à une conférence de paix tous les pays qui ont combattu Hitler, en même temps que les deux Allemagnes et se déclare prête à signer un traité, sans exclusive, avec ceux qui auront répondu à son appel? Cette hypothèse n'est pas absurde. Un peu d'imagination créatrice et d'audace est préférable à l'attente passive soit d'une initiative soviétique, soit d'une nouvelle crise. Même si les gouvernements restent silencieux, le P.S.U. continuera d'alerter l'opinion et de faire connaître les solutions qui peuvent permettre d'éviter le pire.



« Le Bureau National du PARTI SOCIALISTE UNIFIÉ déplore l'échec de la Conférence au Sommet, dont les conséquences peuvent être graves pour l'humanité entière.

« Le P.S.U. considère que le Gouvernement des Etats-Unis a gravement engagé sa responsabilité dans les incidents qui ont précédé la rencontre de Paris. Mais ces incidents, eux-mêmes conséquence de l'affrontement entre les deux blocs, rendaient plus nécessaire encore la Conférence au Sommet trop longtemps retardée. Il est donc inadmissible et inquiétant que le Chef du Gouvernement soviétique en ait pris argument pour faire échouer la rencontre.

« Le P.S.U. affirme sa conviction que la détente internationale et la coexistence pacifique entre nations dont les régimes politiques, économiques et sociaux sont différents, ne

peuvent être obtenues que par la reprise des négociations, par l'abandon des procédés d'intimidation et des manœuvres dilatoires.

« Mais il ne suffit pas, pour cela, de faire confiance aux rencontres personnelles entre les chefs des quatre grandes puissances. La volonté de paix, qui existe chez tous les peuples, devra se faire permanente et pressante pour que soient abordés de front les problèmes litigieux: situation de Berlin, problème Allemand, limitation contrôlée des armements, aide aux pays sous-développés.

« Le P.S.U. estime que le mouvement socialiste a ici, un rôle important à jouer, à condition d'affirmer son indépendance à l'égard des blocs militaires et de concentrer ses efforts sur une campagne internationale en faveur du désarmement. »

- A propos des cantonales

LA CAMPAGNE DE DIFFUSION

MAINTENANT les sections ont reçu les circulaires de diffusion de T.S. Un redoublement d'effort doit être entrepris sans tarder et mené sans relâche. **IL EN VA DE L'AVENIR DE NOTRE JOURNAL.**

Sur le front des abonnements, le travail commence à porter ses fruits. Cette semaine on a pu noter :

12^e section de Paris, 6; Pantin, 10; Lons-le-Sauvage, 18; Ile-sur-Tet, 28; 4^e section de Paris; 30. Toulouse (étudiants) est toujours en tête. Mais combien d'autres nous laissent sans nouvelles.

Un gros effort doit être porté sur la vente au numéro : à la criée, au porte à porte, dans les marchés près des gares. A Paris, au Mur des Fédérés, nous espérons crever tous les plafonds. Et pour le numéro spécial sur l'Algérie qui sera daté du 11 juin **TOUTES LES SECTIONS DOIVENT SE MOBILISER.**

DEUXIEME LISTE

Marcheteau (Seine-Sud), 20; Teurlai (Versailles), 20; Mazas (Paris-5^e), 20; Meile (Paris-7^e), 20; Moulard (Eure), 20; Mirouse (Bordeaux), 20; Brunot

(Rhône), 20; Quellet (Annecy), 20; Rivière (Doubs), 20; Galland (Drôme), 5; Jalman (Doubs), 5; Louys (Doubs), 20; Terray (Paris-7^e), 20; Cahaperou (Paris-5^e), 20; Section Pantin (Seine), 45; Bernheim (Colmar), 20; Section Lillers (P.-de-C.), 10; Marques (Alp.-Mar.), 10; Section Lisieux (Eure), 81; Settimo (Alpes-Mar.), 10; Beauvalet (Dordogne), 10; Horveno, Saint-Denis (Seine), 50; Colin (Lyon), 20; Guyard (S.-et-O.), 20; Strauss (Haut-Rhin), 10; Clozel (Lyon-8^e), 20; Pradier (Gard), 10; Oléon (P.-de-D.), 3; Pinard (S.-et-O.), 50; Huguet (Châtellillon), 20; Bonnaire (S.-et-M.), 250; Arbeltier (S.-et-M.), 50; Bourel (S.-et-O.), 20; Derome (Sceaux), 20; Bacis (Rhône), 30; Keruhel (Nord), 20; Trainchot (S.-et-O.), 11; Richeton (Ch.-Mar.), 5; Petithury (Oise), 20; Ghozland (Paris-9^e), 20; Janin (P.-de-C.), 20; Goupil (Lyon-3^e), 20; 4^e section Paris, 2^e versement, 80; Fabre (Var), 20.

Total de la 2^e liste : 1.225 NF.

Total : 2.476,30 NF.

L'anniversaire de la Commune

L'ANNIVERSAIRE de la Commune sera célébré dimanche, par notre parti, au cimetière du Père-Lachaise. Cette commémoration est une vieille tradition du socialisme français.

L'insurrection parisienne de 1871 fut un mouvement très complexe. Elle fut sans doute pour une part un sursaut contre l'humiliation de la défaite et contre l'incapacité dont les classes dirigeantes et le régime impérial avaient fait preuve dans la défense du pays.

Mais il est incontestable qu'elle fut aussi une révolte contre l'ordre établi et contre les desseins des hommes qui constituaient la majorité de l'Assemblée nationale élue le 8 février. La plupart de ceux-ci étaient moins affligés de la défaite qu'épouvantés de la proclamation de la République.

C'est bien cette « grande peur » d'une République authentique qui inspira toute l'action des Versaillais.

Leur peur ne se trompait pas sur le sens de cette lutte. « Qu'est-ce qu'un Républicain ? interrogeait Le Figaro : une bête féroce... Allons ! Honnêtes gens ! un coup de main pour en finir avec cette vermine démocratique et internationale ! » Quant au Journal des Débats, qui se réjouissait de l'horrible répression de la semaine sanglante, il exprimait les sentiments qui animent bon nombre d'officiers de l'armée versaillaise : « Notre armée a vengé ses désastres par une victoire inestimable. »

Louis Rossel, officier de carrière, ancien polytechnicien, capitaine du Génie au début de la guerre, qui s'était rallié à la Commune par dégoût de l'égoïsme des classes dirigeantes, n'hésitait pas à écrire, malgré les rancœurs qu'il éprouvait contre certains Communistes : « J'aime mieux avoir combattu avec ces vaincus qu'avec ces vainqueurs. »

Mohammed V a franchi le Rubicon

LE roi du Maroc a, selon le mot d'un de ses familiers, délibérément choisi de cesser d'être l'arbitre pour devenir le chef. En licenciant purement et simplement le Ministère Ibrahim-Bouabid, le roi du Maroc a mis fin à une crise latente depuis décembre dernier.

A vrai dire, ce gouvernement, appuyé sur l'ensemble des forces populaires et démocratiques, n'avait déjà que des attributions restreintes, puisque l'Armée, placée sous la direction du prince Moulay Hassan et la police dirigée par le directeur de la Sûreté, Laghzaoui, échappaient à son contrôle. Ainsi des amis du président du Conseil avaient-ils pu être arrêtés à son insu.

Cependant, M. Bouabid avait pu, avec l'appui de l'Union Marocaine du Travail, qui groupe la quasi-unanimité des travailleurs marocains, poursuivre son œuvre de redressement économique et ébaucher une politique de planification assurant l'indépendance économique du Maroc. C'est ce que ne lui pardonnent pas les féodaux.

La crise intervient au lendemain des manifestations du 1^{er} mai, qui ont démontré l'attachement irréductible de la classe ouvrière à l'U.M.T. et l'échec de la tentative de scission syndicale entreprise par le vieil Istiqlal de M. Allal el Fassi. En même temps l'élection de nombreuses listes de l'Union des Forces Populaires aux

LE CONGRÈS DU 12 JUIN

LE 12 juin prochain se tiendra à Paris un Congrès pour la Paix en Algérie. L'initiative en revient au « Comité Pleyel » qui avait déjà provoqué de telles assemblées en mars 1958 et en juin 1959. L'Assemblée du 7 juin 1959 en particulier, à la salle Pleyel, qui avait réuni quelque 2.000 participants, représentatifs de milieux très divers favorables au rétablissement de la Paix en Algérie, avait contribué au renforcement de l'opposition populaire à cette guerre funeste et absurde.

La reculade du pouvoir gaulliste après l'épreuve de force de janvier dernier a contribué à dissiper beaucoup d'illusions. Les possibilités de l'action pour la paix en Algérie en sont accrues, et la nécessité d'une telle action n'apparaît que plus pressante. Toute initiative favorable à la paix rencontre, depuis quelques semaines, une compréhension beaucoup plus grande que naguère dans la masse du peuple français. Ici et là, dans la jeunesse, la volonté se précise de se refuser à une guerre injuste et sans issue.

De ce fait, le caractère même du Congrès est, cette année, modifié : alors qu'en 58 et 59, le Congrès avait été convoqué à l'appel d'un certain nombre de personnalités, le comité d'organisation comprend en outre cette année les représentants de nombreux comités, mouvements, syndicats, ainsi que ceux de notre Parti et du parti communiste. Tous prennent une part effective à la préparation de cette grande confrontation nationale.

Grâce à un tel élargissement, la préparation du Congrès à travers tout le pays peut prendre une ampleur sans précédent sur le plan départemental et local, les groupements, syndicats, partis appellent ensemble à des réunions qui débattent des propositions d'action à soumettre au Congrès du 12 juin et désignent les délégations qui se rendront à Paris. Il n'est pas rare que se rejoignent

en cette occasion les représentants du P.S.U., du P.C.F., de la S.F.I.O. C'est le cas, aux dernières nouvelles, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine. Les syndicats C.G.T., les enseignants et souvent les syndicats C.F.T.C. s'y joignent également.

C'est une fierté pour notre parti de constater que les militants du P.S.U., répondant à l'appel pressant du C.P.N., jouent un rôle important dans la préparation du Congrès. Il faut accélérer et élargir cet effort. Partout les Commissions Exécutives Fédérales doivent considérer la préparation du 12 juin comme leur préoccupation principale. Partout il faut d'urgence établir les contacts nécessaires avec les autres organisations politiques, avec les syndicats, avec les divers comités favorables à la Paix en Algérie et organiser avec eux les assemblées locales et départementales préparatoires au Congrès du 12 juin. Notre parti souhaite y participer en tant que tel, aux côtés des militants communistes et S.F.I.O. Mais là où la présence de représentants qualifiés de partis serait un obstacle à la formation de délégations unitaires et représentatives, nos camarades contribueront à établir les cartels départementaux et locaux sur une autre base. L'essentiel est que partout s'affirme à l'occasion du 12 juin la volonté désormais certaine de la grande majorité du peuple français : la paix rapide en Algérie, et que s'expriment toutes les initiatives d'action propres à réaliser cet objectif.

Le Congrès pour la Paix en Algérie se tiendra le 12 juin à partir de 9 heures à la grande salle de la Mutualité.

Une commission préparatoire, formée de représentants des délégations, travaillera à mettre au point le rapport sur les moyens d'action le samedi 11 à partir de 20 h. 30, à la Mutualité, salle C.

tuation marocaine, avec la volonté de manifester notre solidarité effective à nos amis démocrates, syndicalistes et progressistes marocains.

P. S.

Jean BINOT.

Les bonnes "résolutions"...

Le Comité Central du parti communiste, qui s'est réuni lundi dernier à Ivry, a publié une longue résolution sur la situation internationale au lendemain de l'échec de la conférence au sommet.

Ce texte est bien tel qu'on pouvait l'attendre : approbation sans aucune réserve de la position soviétique et de l'attitude adoptée par Khrouchchev.

Pour n'avoir pas partagé cette manière de voir, le P.S.U. se voit vivement pris à partie :

« Le dirigeant du P.S.U., qui s'obstinaient à considérer jusqu'ici que toute action pour la détente internationale risquait d'affaiblir la lutte contre la guerre d'Algérie et le pouvoir gaulliste, loin de condamner de façon claire l'agresseur américain et le soutien qu'il a trouvé chez de Gaulle, ont pratiquement volé au secours de l'un et de l'autre en essayant de faire retomber sur l'U.R.S.S., victime des provocations, la responsabilité de l'échec de la conférence »

Nous ne nous attarderons pas à reprendre, point par point, cette étrange

Les marchands de silence

TRIBUTAIRES de la subversion qui les a portés au pouvoir — et bien au-delà probablement de ce qu'il est devenu banal d'en dire après deux années — prisonniers de leur système, du mouvement et du climat propres à celui-ci, les hommes en place, depuis le chef de l'Etat jusqu'au moindre de ses serviteurs, ou domestiques, se trouvent-ils si tôt condamnés à n'être que des marchands de silence ? Les faits se multiplient qui conduisent à le croire et à le craindre, et par ailleurs ce que l'on connaît du caractère que le mémorialiste de Colombey nous révèle dans ses écrits : cet infini mépris des hommes et le sentiment qu'il a de son omniscience, tout nous porte à cette sorte d'interrogation chargée de malaise et d'humiliations prochaines.

Ainsi la rencontre au sommet à peine dispersée, le Premier ministre de Grande-Bretagne rend compte aux Communes, car telle est la règle de la Démocratie, cependant que le Président Eisenhower, de retour aux Etats-Unis, informe l'opinion publique américaine... En France, il faut attendre le 31 du mois de mai. Ce jour-là le prince daignera prendre la parole car la conduite des Affaires étrangères, avec la conduite des autres grandes affaires n'appartient qu'à lui seul. Ce qui n'empêche pas M. Debré, par humour peut-être, de se féliciter de la « fructueuse collaboration entre gouvernement et parlement ». Comme s'il y avait un gouvernement, comme s'il y avait un parlement hors l'apparence ! Soyons juste : aucun député n'a osé commettre l'incorrection de réclamer ou de solliciter un débat, un exposé devant l'Assemblée nationale ; de telles pratiques relèvent d'une démocratie démodée ou, si l'on préfère, d'une démocratie à l'anglaise.

TOUTEFOIS le général a-t-il informé ses ministres que « la France ne doit dépendre de personne pour assurer sa destinée ». La France, la France seule ! La doctrine de Maurras il y a cinquante ans ne disait pas autre chose, et les événements durant ce demi-siècle en ont illustré la vanité pernicieuse. Alors, la reprendre en 1960 signifie quoi ?

Presse servile ou presse saisie, radio d'Etat servant d'exutoire à un Nocher, parlement muet ou réduit à formuler d'humbles questions auxquelles daignent quelquefois répondre messieurs les ministres quand ils ne sont pas ailleurs ou en festival à Cannes... Ce vieux et cher pays qui est le nôtre devient une vaste forêt murmurante où de temps à autre retentit l'oracle. Marchands de silence, marchands de sommeil sont à l'ouvrage !

MARCHAND de silence ce ministre, dit de l'Information, qui assigne à la radio, à la télévision sa mission quotidienne d'anesthésiste et d'abêtisseur ; marchand de silence ce général au nom impossible qui interdit l'accès d'une église à la troupe car on y a parlé de paix et que, sur le cercueil d'un soldat tué en Algérie, le prêtre a tenu des propos « blessants pour l'armée et le gouvernement » ! Encore un peu de temps et tout sera suspect, tout sera tendancieux, tout sera entaché de défaitisme et de lèse-majesté ! Quelle ample carrière s'ouvre désormais à tous nos marchands de silence ?

Alain nous dit quelque part que le joug offre ceci de parfait que le boeuf le subit sans le voir. Sans doute nos maîtres rêvent-ils de régner sur un troupeau consentant et docile... Mais Alain nous dit encore de ce peuple étonné qu'il se reprend bientôt. Et d'y ajouter d'un trait : « Mais qui veut l'attacher y perdra son lieu. »

interprétation de l'attitude adoptée par notre parti. Nos camarades peuvent lire dans ce numéro le texte adopté par le Bureau National et le commentaire d'Edouard Depreux. Ils ont lu aussi l'éditorial de la semaine dernière où s'exprimaient nos jugements sur la politique de de Gaulle. Il suffit de revoir ces textes sans parti-pris pour apprécier... la fantaisie qui a inspiré le rédacteur de la résolution communiste dans son commentaire de la résolution du P.S.U.

Déjà l'Humanité du 21 mai, publiant quelques phrases du communiqué de notre bureau national, leur donnait pour titre : « Le P.S.U. estime logique le survol du territoire soviétique ».

Nous ne perdrons pas de temps en réfutations, mises au point et polémiques. Nous poserons simplement la question suivante : pour quelles raisons les dirigeants du P.C. éprouvent-ils le besoin de déformer d'une manière aussi ridicule des textes pourtant clairs ? Croient-ils faciliter ainsi le rassemblement et l'union dont ils parlent tant ?

L'AFFAIRE DES HARKIS DU 13^e

LA POLICE MENACE pour intimider la gauche

L'OFFENSIVE lancée il y a trois semaines par la gauche du 13^e arrondissement contre les excès des harkis implantés dans la capitale a déjà porté ses fruits. Mais pas seulement bénéfiques, car la police s'est chargée d'y mêler des fruits amers.

Les effets heureux de cette réaction de la gauche (1), c'est d'abord la diminution d'intensité des violences policières contre les Nord-Africains. Les cris ont pour ainsi dire cessé dans les caves des hôtels occupés par les harkis et, si les rafles continuent, elle semblent donner lieu à moins de coups qu'auparavant. Au moins sur place, car il se peut que la prudence ait amené les harkis à interroger leurs victimes dans des lieux plus discrets. Autre effet bénéfique : les interpellations de métropolitains, surtout le soir, se sont faites plus rares et moins choquantes pour la morale.

Il est clair que rien de tel ne se serait produit sans l'intervention de la gauche, et en particulier la question écrite posée par notre camarade Claude Bourdet au préfet de police. Portée sur la place publique, l'affaire des harkis est devenue pour la police une source d'ennuis qui l'incite à d'autant plus de prudence que le gouvernement conserve l'intention de généraliser l'installation des harkis dans toutes les régions où vivent les Nord-Africains. Pour y réussir sans protestation générale, il faut que l'expérience du 13^e se poursuive sans trop de bruit.

Faire taire les protestataires

D'où l'autre série de conséquences de l'intervention de la gauche : la multiplication des efforts de la police pour faire taire les protestataires. Depuis quinze jours, c'est un véritable festival de démentis, de protestations d'innocence, de menaces aussi, qui émane de la préfecture de police.

Les deux premiers démentis du préfet de police avaient, on le sait, été réfutés par une réplique de la section P.S.U. du 13^e, puis par un communiqué précis du secteur P.S.U. de Paris. La P.P. a alors compris qu'il lui fallait faire davantage.

Elle a donc successivement : — porté plainte contre France-Observateur qui, dans une double page, avait levé le voile sur les projets d'extension des harkis.

— organisé une conférence de presse au cours de laquelle l'attitude des harkis a été magnifiée.

— fait visiter à des conseillers municipaux U.N.R. et « Indépendants » (comme par hasard, on y retrouve le Griotteray de l'affaire du bazooka et Frédéric-Dupont qui s'était solidarisé avec les émeutiers des barricades d'Alger en janvier), puis à des députés et des sénateurs de même tendance certains hôtels du 13^e occupés par les harkis.

Les visites purificatrices sont en voie de devenir aussi habituelles pour les élus de la droite que celle des Folies-Bergère pour les étrangers. Chaque fois, le guide de service célèbre le courage et la dignité des harkis que le visiteur assure de l'affection ou du soutien de la population parisienne (sic). Cela permet du même coup d'affirmer, sans guère de preuves convaincantes jusqu'ici, qu'un des hôtels occupés par les harkis servait autrefois de tribunal et de chambre de tortures au F.L.N. Pour donner de la couleur locale, le guide montre d'ailleurs des matraques et un poignard dont rien, évidemment, n'indique qu'ils ont été trouvés sur place.

Le cynisme de M. Papon

Enfin, le préfet de police a répondu à la question écrite de Claude Bourdet en dénouçant « la campagne de dénigrement systématique » des harkis, campagne qui est, ajoute-t-il, « probablement orchestrée par le F.L.N. ». Niant en bloc tous les

abus dénoncés et ne se donnant même pas pas la peine de disculper les harkis, il se félicite de leur prétendue efficacité, en affirmant — il faut le lire pour croire à une pareille audace — que la population du quartier « ne cache pas sa satisfaction de se sentir protégée et de ne plus avoir à participer à la collecte F.L.N. ».

« M. Bourdet, conclut cyniquement le préfet de police, sera sûrement satisfait de savoir que les forces de police ont jugulé dans cet arrondissement les tueurs, les tortionnaires et les racketteurs du F.L.N. ». « M. Bourdet, ajoute encore M. Papon, sera certainement d'accord pour trouver scandaleuse, sinon criminelle, toute tentative de dénigrer l'action entreprise, et pour condamner toute aide morale ou matérielle apportée à la rébellion ».

On voit clairement la manœuvre policière : tenter de faire taire la gauche et, d'une façon générale, les défenseurs des droits de la personne humaine, en les menaçant d'assimiler à l'aide au F.L.N. — passible des plus graves peines — la dénonciation des excès des harkis. Commencée avec la plainte contre France-Observateur, cette manœuvre d'intimidation se développe contre Claude Bourdet et vise les futurs protestataires.

Mais elle ne nous fera pas taire. La réponse claire et précise de Claude Bourdet, qu'on lira ci-contre, montre que le P.S.U. ne faillira pas à sa tâche de défense des libertés. Les autres membres du « collectif » d'action du 13^e sont aussi résolus que nous à défendre les droits de l'homme.

Devant le pitoyable silence de la S.F.I.O. et du M.R.P., ces soi-disant « apôtres des libertés », la gauche véritable — au premier rang de laquelle le P.S.U., à la pointe du combat depuis trois semaines — se fait présentement connaître à la population du 13^e. Il est probable que beaucoup de nos camarades, habitant des agglomérations à forte population algérienne, auront d'ici peu à donner un semblable témoignage.

(1) On sait que c'est le « collectif » pour la paix négociée en Algérie qui a lancé l'offensive, sous forme d'une conférence de presse consacrée aux sévices perpétrés par les harkis. Cet organisme groupe le P.S.U. et le P.C., la C.G.T. et la C.F.T.C., le M.L.O. et le Mouvement de la Paix ainsi que des prêtres et des pasteurs du 13^e.

LA RÉPLIQUE DE CLAUDE BOURDET

« La réponse du Préfet de Police à la question écrite que je lui avais posée, ne saurait être considérée comme une nouvelle manœuvre d'intimidation, tendant à réduire les Français au silence devant les dramatiques conséquences de la guerre d'Algérie.

« Comment en effet, interpréter autrement son affirmation selon laquelle les protestations les plus normales contre les violences et les sévices perpétrés par la police algérienne de Paris constituent « une campagne de dénigrement systématique, probablement orchestrée par le F.L.N. ». Et comment qualifier cette autre phrase du Préfet de Police insinuant que la simple divulgation des excès de la police algérienne peut être considérée comme « une aide morale ou matérielle apportée à la rébellion » ?

« Contrairement à ce qu'affirme M. Papon, il n'est ni « criminel », ni « scandaleux » de dénoncer ces excès, conséquence déplorable de la prolongation de la guerre d'Algérie. C'est au contraire le rôle des élus de la population parisienne que de défendre le droit des Parisiens à connaître la vérité même lorsqu'elle est déplaisante pour les forces de police. C'est aussi leur devoir d'avertir les Parisiens des dangers que comporte l'implantation dans la capitale d'une police auxiliaire dont l'attitude, loin de provoquer — comme l'affirme M. Papon — la « satisfaction » de la population locale, n'a jusqu'ici provoqué que crainte et inquiétude légitimes.

« Au lieu de nier les faits répréhensibles, le Préfet de Police ferait mieux de les vérifier et de les sanctionner, comme la loi lui en fait un devoir. En dépit des démentis officiels, je confirme solennellement, en m'appuyant sur de nombreux témoignages d'habi-

tants du quartier, confirmés par des ecclésiastiques ainsi que par les représentants de groupements syndicaux et politiques locaux, que :

« 1) Des Nord-Africains ont été interrogés par les supplétifs algériens dans les caves mêmes des hôtels occupés par ceux-ci.

« 2) Ces interrogatoires se sont accompagnés de violences si graves que les habitants du quartier — qui en ont d'ailleurs témoigné — ont entendu plusieurs nuits de suite des hurlements s'élever des caves. Les harkis sont même intervenus, armes à la main, pour empêcher la population métropolitaine, sortie dans la rue, de pénétrer dans les hôtels occupés.

« 3) Les séquestrations de Nord-Africains dans ces caves ont été confirmées par l'officier même commandant les harkis, qui a fait sortir devant témoins certains de ses prisonniers, séquestrés sans qu'un jugement ait été prononcé contre eux, ni même qu'une inculpation ait été signifiée.

« 4) La matérialité des brutalités préventives dont ont fait l'objet, dans ces caves, plusieurs Nord-Africains, est encore établie par le fait qu'entre autres exemples connus de la police, un Algérien a dû être hospitalisé à la suite de son passage entre les mains des harkis, puis libéré, aucun grief n'ayant été articulé contre lui (l'argent qu'il détenait provenait d'un remboursement de la Sécurité sociale et non de collectes F.L.N.).

« D'autres exactions ont eu lieu et des témoins se sont fait connaître à la police. Mais celle-ci n'a pas jugé bon, jusqu'ici, de les entendre. Ces témoins m'ont fait part de leur étonnement de ne pas avoir encore été convoqués. »

Samedi 28 Mai — Place Beauvau MANIFESTATION NON-VIOLENTE

L'Action Civique Non-Violente organise une grande manifestation silencieuse samedi 28 mai de 17 h. à 18 h. devant le ministère de l'Intérieur,

place Beauvau. Départ à 17 heures derrière le théâtre Marigny, à l'angle de la rue Gabriel et de l'avenue Maignon (métro : Franklin-Roosevelt).

On sait que cette manifestation non-violente a pour but de dénoncer le scandale des camps d'assignation à résidence où 5.000 « suspects » sont enfermés sans jugement, par simple mesure administrative.

Parmi les personnalités ayant répondu à l'appel de l'Action Civique non-Violente, citons notamment MM. Claude Bourdet, J.-M. Domenach, Morvan Lebesque, Jacques Madaule, Gabriel Marcel, Louis-Martin Chauffier, Gilles Martinet, Pierre Stibbe, Robert Verdier, Jean Wahl, les pasteurs Vogé et Roser, Mmes Gisèle Halimi, Andrée Pierre Viénot, etc.,

Un anniversaire

VOICI un an, le 22 mai 1959, M' Ould Aoudia tombait sous les balles du fascisme. Celui qui durant toute sa carrière avait été vraiment, authentiquement le défenseur de la veuve et de l'orphelin, était une victime toute désignée aux projectiles des tueurs de l'ordre nouveau.

Ould Aoudia était en effet un symbole. Avocat de l'union des syndicats des métaux C.G.T. de la région parisienne il était au service de ceux qui tout en luttant contre l'injustice d'aujourd'hui préparent le monde de demain. Tout naturellement, il se mit au service des persécutés, de ceux qui souffraient dans leur âme et dans leur chair, de ceux à qui même la qualité d'homme était refusée. Contre la guerre d'Algérie, contre ses crimes, il se dressa, de toute son énergie et de tout son talent. Avocat des travailleurs français, Ould Aoudia fut l'« avocat des torturés ».

Tel était le symbole qu'il fallait abattre. Tel était l'homme qui gênait, car il constituait, dans chacun de ses actes, le « mauvais exemple » : celui de l'union fraternelle de toutes les victimes.

Douze mois sont passés. Les meurtriers courent toujours. L'enquête n'a point progressé d'un pouce, semble-t-il. Qui donc aujourd'hui, dans les sphères officielles se souvient qu'un homme a été lâchement assassiné? Quel est le ministre en exercice soucieux de voir enfin la justice suivre son cours? Quant au préfet de police, il préfère prononcer l'éloge de la nouvelle milice...

Le général de Gaulle, prenant le pouvoir, affirmait qu'il représentait la « continuité ». Nous voyons aujourd'hui de quelle continuité il s'agit. M. Michelet garde des Sceaux proclamait alors aux quatre vents que pour avoir été prisonnier, il se sentait toujours du côté des victimes. Ce crime impuni n'empêche pas notre belle conscience ministérielle de dormir...

Le crime, en politique, ne paie pas. Certes, il peut paraître à certains moments qu'il triomphe. Mais ses assises sont chancelantes. Et c'est au moment où il paraît assuré de sa victoire qu'il s'effondre, englouti dans la colère du présent et la réprobation de l'avenir.

Les hommes de la V^e peuvent triompher, mais le moment approche où ils devront rendre des comptes. Justice sera rendue à Ould Aoudia.

L. H.

CHEYROUSE

Nous recevons la lettre suivante, datée du 19 mai, du Comité de Soutien de l'Objecteur de conscience Henri Cheyrouse :

« Après avoir entrepris la grève de la faim le 11 mars 1960, l'objecteur de conscience Henri Cheyrouse bénéficiait d'une mesure de suspension de peine et se réalignait progressivement à partir du 2 avril.

« Réincarcéré le 15 avril, il reprenait aussitôt la grève et la cessait le 3 mai. Après une absence irrégulière de quelques jours succédant à une dépression nerveuse, il poursuivait son jeûne.

« Ainsi, du 11 mars à ce jour, soit 68 jours, Cheyrouse ne s'alimenta pas pendant 47 jours. Il persiste à refuser toute nourriture. Ses forces diminuent. La correspondance qu'il échange avec sa femme est irrégulièrement transmise, ce qui ajoute injustement une souffrance morale au prisonnier et à sa femme. »

J. DALHAS.

Georges ARNAUD

La chambre d'accusation vient de confirmer le maintien en détention de Georges Arnaud, à qui il est uniquement fait grief d'avoir assisté à la conférence de presse de Francis Janson, d'en avoir rendu compte dans Paris-Presse et d'avoir refusé de révéler le lieu où elle s'était tenue.

La demande de libération de notre confrère avait été appuyée par une pétition signée de très nombreux journalistes appartenant à toutes les nuances de l'opinion. Son emprisonnement pour refus de délation heurte la conscience de tous les hommes épris d'honneur. Elle revêt l'aspect d'une intolérable pression destinée à obtenir d'un journaliste qu'il viole le secret professionnel qui lui est dicté non seulement par sa conscience, mais par la charte de sa profession. Astreindre un journaliste à dénoncer des hommes qui lui ont fait confiance en lui fournissant des informations qu'il a charge de transmettre à l'opinion publique, c'est vouloir transformer le journaliste en policier. En France, il n'y a pratiquement pas de précédent à une telle détention pour refus d'avilissement.

Nous joignons notre protestation indignée à celle de tous les démocrates qui s'élèvent contre une aussi dangereuse innovation.

Le N° 10 de T. S. (11 Juin)
SERA UN NUMÉRO SPÉCIAL
CONSACRÉ A L'ALGÉRIE
Préparez-en dès maintenant
la vente et la diffusion

DÉFENSE DE "D"

CREUSET où se sont fondues les rancœurs de certains militaires que travaille le complexe de Dien-Bien-Phu, et les ambitions d'une poignée de fanatiques, disciples de Rivarol, l'Algérie est, point n'est besoin de le rappeler, la cause de tous nos maux.

C'est en Algérie que l'extrême droite procède à des essais pour évaluer les possibilités de résistance des opposants à leur politique.

Mon propos n'est pas de stigmatiser les tentatives d'étouffement politique en Algérie, nous ne les connaissons que trop, mais de parler des atteintes aux libertés sous la forme la plus dangereuse, celle de la justice.

Et l'exemple le plus frappant est celui que fournit le décret du 12 février 1960 sur la justice militaire en Algérie.

La première remarque qui s'impose concerne l'extension de la compétence des tribunaux permanents des forces armées qui connaîtront, seuls et de plein droit, outre leur compétence normale prévue par les codes de justice militaire, de tous les crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat et de tous les crimes et délits de droit commun commis en vue d'apporter une aide directe ou indirecte aux rebelles.

Cette transmission des pouvoirs juridictionnels aux militaires correspond à une évolution normale dans les pays où le régime devient de plus en plus autoritaire.

A chacun sa tâche, dans la société moderne et il est bien certain que les militaires, dans aucun pays du monde, ne sont considérés comme les défenseurs naturels des libertés publiques, alors que les magistrats et les avocats l'ont toujours été.

—Et le terme de cette évolution serait une justice rendue par des militaires, sur la poursuite des militaires et après plaidoirie de militaires. Le décret du 12 février 1960 est sur le point de déréaliser cette évolution.

En vertu de ce nouveau texte, la justice sera rendue sur la poursuite d'un procureur militaire. Ce procureur met en mouvement l'action publique, ce qui peut sembler normal; mais, ce qui est bien plus grave, il joue le rôle d'un juge d'instruction et sans les garanties habituelles de la défense.

L'article 34 permet, en effet, de procéder à l'interrogatoire immédiat de la personne arrêtée, sans formalité préalable, c'est-à-dire hors la présence d'un défenseur.

Et l'absence d'un avocat durera peut-être un mois, puisque la procédure devant le procureur militaire est secrète et que c'est seulement après l'expiration de ce délai que ce dernier devra se dessaisir du dossier, si les investigations nécessaires n'ont pas été terminées.

Certes, le procureur militaire avise l'accusé qu'il aura le droit de se faire assister par un conseil, mais seulement devant le tribunal. Ainsi, l'avocat pourra intervenir quand tout aura été dit, quand les jeux seront pratiquement faits. Et, comble de rigueur, les actes et décisions du Procureur militaire, y compris les décisions sur les demandes de mise en liberté provisoire, ne sont susceptibles d'aucun recours.

Si la justice est rendue à la requête des militaires, elle peut l'être aussi après plaidoirie de militaires.

Les avocats peuvent, bien entendu, se présenter. Ils sont cependant, nous l'avons vu, écartés de l'instruction préparatoire. Ils ne peuvent pas préparer, à plusieurs, la défense d'un accusé, ce dernier ne devant être assisté que d'un seul conseil et l'avocat ne peut prendre communication du dossier que s'il n'en résulte aucun retard dans la marche de la procédure.

On ne peut pas dire plus clairement que les avocats sont considérés comme des intrus, comme des troubleurs dont le désir de faire partout la lumière est pour le moins gênant et superfétatoire.

Si l'accusé n'a pas fait choix d'un avocat, le président peut lui désigner un conseil dans le corps des officiers défenseurs, anciens avocats devenus militaires et, comme tels, soumis à la discipline militaire, ou, ce que les lois les plus antilibérales n'avaient pas osé imaginer, parmi les officiers des corps de troupes ou des services. A quand la corvée de plaidoirie ?

Justice incomplète et faite sous le boisseau, cette justice militaire est trop expéditive. En un mois et demi et, en cas d'infraction flagrante, en moins de temps encore, un individu peut être arrêté, interrogé, confronté, renvoyé devant le Tribunal, jugé et condamné à une peine qui semble devoir être soumise à la peine capitale, si l'on considère les termes de l'article 66 du décret du 12 février 1960.

En métropole

CERTAINS Français, pour lesquels la dictature ne menace que le jour où la moitié de la population gémit dans les prisons, s'écrient alors que l'Algérie n'est pas la métropole, qu'il s'agit d'un territoire en guerre et qu'un régime exceptionnel doit y être instauré.

C'est oublier, tout d'abord, que à l'instar des généraux romains, certains militaires, qu'il ne faut d'ailleurs pas confondre avec l'ensemble de l'armée, considèrent que Rome n'est plus dans Rome et qu'elle est toute où ils se trouvent.

C'est oublier aussi que des textes menaçant nos libertés ont été promulgués dans la métropole et que le régime subi par l'Algérie est peut-être celui qui nous attend demain.

Il suffit de rappeler l'ordonnance du 7 octobre 1958 sur l'aide fournie aux rebelles algériens, ordonnance qui attribua aux juridictions militaires la compétence des délits d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et qui créa les « assignations à résidence », terme pudique pouvant couvrir la détention de « suspects », malgré une décision de justice de relaxe ou d'acquiescement.

L'ordonnance du 13 février 1960 étend abusivement le délai de « garde à vue » et permet au préfet de détenir qui que ce soit pendant cinq jours consécutifs, sans que les tribunaux aient un droit de regard quelconque.

Que l'on ne parle pas de la Commission de sauvegarde des droits et libertés individuels. Certes, c'est le président de la Chambre criminelle de la Cour de Cassation qui préside aux destinées de cette commission, mais celle-ci a une compétence très limitée et ses pouvoirs se bornent à présenter un rapport au Premier ministre.

Des remèdes

Le tableau que nous venons de brosser et qui n'est que partiel, laisse une impression profonde d'inquiétude et d'appréhension.

POUR l'étranger qui s'intéresse au régime politique de la France, notre pays est en core une véritable démocratie

La Constitution du 4 octobre 1958, façade principale du monument politique actuel, a maintenu un Parlement composé de deux Chambres et un Conseil des Ministres théoriquement responsable devant ce Parlement.

L'étranger, bercé par les nobles périodes des discours présidentiels où, en passant, un hommage est rendu aux institutions démocratiques de notre voisine Angleterre, n'assimile à aucun moment le régime français au régime franquiste.

Si quelqu'un conteste le fondement de cette opinion, il vous cite des exemples frappants, selon lui, du maintien des libertés publiques. Il parle en particulier de la publication d'écrits politiques sans indulgence pour le régime. Il met en exergue la parution de livres tels Secrets d'Etat, de J.-R. Tournour, où le mécanisme du coup d'Etat du 13 mai est démonté, pièce après pièce et commenté sans parti pris, mais sans complaisance.

On ne peut pas donner tort à cet étranger, on ne peut pas critiquer son septicisme quant à l'instauration en France d'un régime dictatorial, car, en apparence, mais en apparence seulement, le caractère démocratique de nos institutions est un fait.

Et comment en vouloir à qui ne subit pas les effets du régime de s'en tenir aux apparences.

Il n'y a pas de censure, affirme cet étranger

Alors que le gouvernement semble avoir gagné l'inamovibilité, que le Parlement est de plus en plus réduit à l'impuissance, on peut se demander s'il reste un espoir de voir disparaître les iniquités contre lesquelles nous nous élevons.

Avant de recouvrer la liberté complète, le prisonnier, dans sa cellule, aspire à un peu de lumière et de soleil.

Dans les ténèbres actuelles, ce rayon de soleil aurait pu être le respect des formes traditionnelles de la justice et l'accroissement de la sécurité et de l'indépendance des auxiliaires de cette justice.

C'est pourquoi, le 22 février dernier, au cours d'une assemblée professionnelle, je proposai l'institution de « l'immunité de la défense ».

L'immunité

de la défense

Il ne s'agit pas de développer de nouveau, ici, la thèse que je soutins dans le numéro du 28 février dernier du journal *Le Monde*.

Qu'il suffise de rappeler que le but de nos efforts est l'institution d'une immunité au profit des avocats qui serait le pendant de l'immunité parlementaire.

Il n'est pas en effet admissible qu'un avocat, qui, à l'audience, bénéficie de l'immunité de la parole, puisse être arrêté quelques instants après, sous un prétexte fallacieux, alors que la cause réelle de son arrestation ne serait peut-être que le désir d'arrêter le libre cours de la justice.

Que l'on se rassure ! Immunité ne signifie pas impunité et le privilège, d'ailleurs institué dans l'intérêt de tout citoyen et non pas du défenseur lui-même, serait étroitement réglementé et les décisions du Conseil de l'Ordre pourraient être déferées à la Cour d'Appel et à la Cour de Cassation.

Tout républicain doit soutenir la lutte de ceux qui réclament le maintien des droits de l'homme accusé ou l'institution de l'immunité de la défense.

L'immunité de la défense est peut-être une notion nouvelle, mais elle répond à un désir vieux comme le monde, celui de s'exprimer en homme libre quand la société poursuit devant les tribunaux; elle est peut-être aussi le moyen de reconquérir un peu du terrain perdu et d'engager le combat pour la libération du domaine de la justice. Elle est en tout cas une protestation nécessaire qui empêchera plus tard nos adversaires de prétendre que nous avons accepté, même tacitement, la dégradation progressive des institutions démocratiques.

Une victoire de la liberté d'opinion

LA Cour de Cassation vient de rendre un arrêt de principe qui présente un grand intérêt pour tous ceux qui sont attachés à la liberté d'opinion et qui préconisent une solution juste et démocratique du problème algérien.

Cet arrêt nous intéresse d'autant plus directement que la poursuite à laquelle il va, espérons-nous, mettre fin, visait nos camarades Le Dilosquer et Boivin, de la Fédération du Finistère.

En 1957, ces derniers ont rédigé et diffusé des tracts dans lesquels ils dénonçaient différents aspects de la guerre d'Algérie et notamment certaines méthodes de répression inhumaine (représailles collectives, exécutions sommaires, tortures).

Ils se prononçaient en outre pour des négociations avec ceux qui se battent et le droit du peuple algérien à choisir librement son avenir politique.

Bien qu'elle soit partagée par des milliers de Français, cette opinion a été jugée subversive, et le juge d'Instruction militaire de Rennes ouvrait contre nos camarades une procédure pour participation à une entreprise de démoralisation de l'armée en vue de nuire à la défense nationale.

L'infraction ainsi qualifiée est considérée comme un crime puni de la réclusion.

La Chambre d'Accusation de la Cour de Rennes renvoyait nos camarades devant le Tribunal Militaire de Rennes sous cette qualification.

Saisie d'un pourvoi, la Cour de Cassation prononçait un premier arrêt d'annulation pour vice de forme et renvoyait nos camarades devant la Chambre d'Accusation de Paris qui récidivait.

Nos camarades allaient-ils être jugés pour crime de trahison par un Tribunal militaire ? Ils formèrent un nouveau pourvoi.

L'arrêt qu'était appelée à rendre la Cour de Cassation était d'une grande importance. Si, en effet, les auteurs d'un simple tract dénonçant les aspects inhumains de la guerre d'Algérie et réclamant des négociations avec la résistance algérienne, devaient être poursuivis pour crime de trahison, les partisans d'une paix juste et démocratique en Algérie étaient désormais réduits au silence et la liberté d'opinion était frappée de mort en France.

La Cour de Cassation vient à nouveau de se prononcer. Et, cette fois, elle tranche une question de principe. Elle déclare que la participation à une entreprise de démoralisation de l'armée ne saurait être constituée par une propagande, fut-elle dirigée contre la guerre d'Algérie, si elle ne vise qu'à informer et persuader l'opinion publique en général et non spécialement l'armée.

Nous nous réjouissons d'un pareil arrêt non pas seulement pour nos amis Le Dilosquer et Boivin, injustement poursuivis, mais parce qu'il constitue une certaine protection contre les atteintes arbitraires et de plus en plus nombreuses à la liberté d'expression des citoyens.

ÉFENDRE "

et c'est vrai. La véritable censure, contrôle préalable, disparue en 1881 et rétablie, pendant des périodes très courtes et troublées, n'existe pas actuellement.

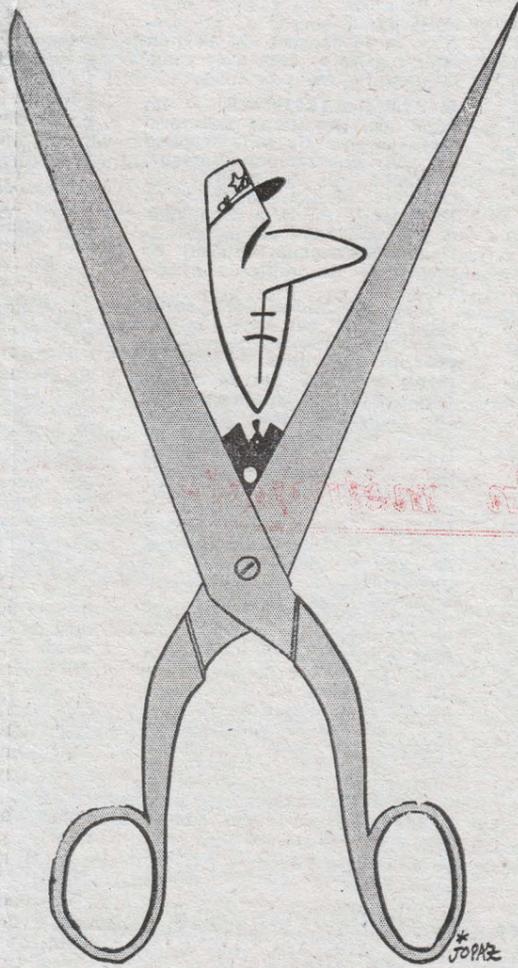
Tout peut paraître, mais on oublie que, le journal ayant paru, il peut être immédiatement saisi en vertu des pouvoirs spéciaux.

Chaque éditeur de journal doit procéder à une « autocensure », sous peine de courir de graves difficultés financières. N'est-ce pas condamner au silence, plus sûrement que par la censure, certains journaux d'opposition ? On sait ce qu'a coûté à L'Express, à France Observateur et au journal Le Monde le désir d'informer librement leurs lecteurs.

Quant aux libertés fondamentales autres que la liberté de la presse, le régime se fait gloire des formules de la Constitution ou des lois qui interdisent les arrestations arbitraires.

Théoriquement, les détentions arbitraires n'existent pas, car le gouvernement a pris la précaution de légitimer tous ses actes par des textes législatifs : c'est ici que se précise le danger que nous font courir les pouvoirs spéciaux votés par certains partis qui se prétendent de gauche.

Ainsi, les actes du pouvoir exécutif peuvent ne pas sembler arbitraires, car l'arbitraire est monté d'un degré, du niveau de l'exécutif à celui du législatif. La loi est elle-même arbitraire, car elle n'a pas été votée par la majorité politique réelle du pays, elle n'est que l'expression du bon plaisir du Parlement en place, ou, plus souvent, de l'exécutif lui-même.



Surtout, ne pas parler de la justice...

AUDIN

Le Tribunal de Lille a déclaré irrecevable la plainte déposée contre La Voix du Nord par les quatre secrétaires du Comité Audin, MM. Panigel, Crouzet, Montagué, Vidal-Naquet. Il s'est ainsi aligné sur la thèse que soutenaient les avocats de Georges Ras, auteur de l'article paru dans La Voix du Nord le 20 janvier dernier, et dans lequel on pouvait lire : La thèse du Comité Audin ne résiste guère à un examen objectif et minutieux. C'est un véritable abus de confiance (1).

Ainsi M. Georges Ras n'a diffamé personne, puisque d'après les juges de Lille les quatre plaignants n'étaient pas connus comme dirigeants du Comité Audin. Curieux argument, que le Tribunal de Paris n'aurait pas retenu dans un procès récent qui opposait M. Panigel au Préfet de police Papon.

Le débat de procédure qui s'est déroulé lundi dernier à Lille aboutit ainsi à la suppression pure et simple du procès. Nous n'entrerons pas dans la querelle juridique : le Tribunal de Lille, c'est une coïncidence, a répondu aux souhaits de la chancellerie. Juridiquement, la valeur de ses arguments paraît cependant bien faible.

Ce qui est certain, personne ne voulait de ce procès. Tout en restant dans le cadre d'un procès en diffamation, on aurait cependant été bien obligé d'entendre les témoins de contre-preuve présentés par les quatre membres du Comité Audin. Or c'étaient des témoins fort gênants : il y avait M. Teitgen, le docteur Hadjads — qui fut torturé — le commissaire Builles, M. Delavignette, etc...

La thèse « officielle », présentée par M. Georges Ras, aurait été fortement ébranlée par leurs dépositions, par ce que tout le monde sait du contenu de ces dépositions, contenu fait d'éléments matériels.

Pour savoir la vérité sur la mort d'Audin — du moins pour que cette vérité soit reconnue — (on sait hélas trop bien comment il est mort), il faut maintenant attendre que le juge d'instruction de Rennes ait entendu les derniers témoins qui lui manquent encore avant de clore son dossier. A moins bien sûr que la Justice militaire ne réclame ce dossier.

Le procès de Lille aurait permis de tirer au clair certains faits. A ce titre, la décision du Tribunal est fort regrettable. De plus, n'importe qui maintenant peut soutenir des contre-vérités, aussi évidentes soient-elles, sans qu'il soit possible de les démentir légalement.

M. Michelet peut être content. Il aurait tort cependant de croire qu'il a gagné la partie. Le Comité Audin n'a pas dit son dernier mot. D'une manière ou d'une autre l'on saura bien un jour convaincre de leur crime les assassins d'Audin.

(1) M. Ras fait ici allusion au Communiqué du Comité Audin paru le 2 décembre dernier dans Libération, France-Nouvelle et France-Observateur.

Au nom de la Justice...

DEPUIS le vote des pouvoirs spéciaux, les tribunaux militaires siégeant en Algérie se sont vu reconnaître des pouvoirs sans cesse accrus et de plus en plus exorbitants du droit commun, dont la dernière manifestation a été la promulgation du décret du 12 février 1960.

Tant sur le plan législatif que sur le plan des us et coutumes des tribunaux militaires, une évolution corrélative s'est dessinée qui a pour résultat de soustraire de plus en plus l'inculpé et le déroulement du procès au contrôle de l'avocat.

L'accroissement des pouvoirs des juges et tribunaux militaires a ainsi été réalisée au détriment des droits de la défense.

Cette restriction du contrôle de la défense se réalise de diverses manières :

1. Sur le plan législatif, le décret du 12 février 1960 réalise l'avènement d'une Justice militaire fonctionnant pratiquement en circuit fermé :

- arrestation par les militaires;
- initiative des poursuites au procureur militaire;
- instruction menée par un magistrat militaire;
- audience du tribunal militaire comprenant, il est vrai, un magistrat de carrière auquel un grade correspondant à sa fonction a été attribué et qui siège en uniforme;
- corps d'officiers défenseurs commis d'office.

A aucun moment du procès l'inculpé ne peut être en contact avec un défenseur civil à même d'exercer un contrôle quelconque.

2. Avant l'audience. — Dans bien des affaires, seuls les comparses parviennent jusqu'à l'audience. Les chefs sont abattus, soit au cours d'une « tentative d'évasion », soit même lors de leur arrestation (affaire Gouasmi, Trib. mil. d'Oran, 17 nov. 1959).

Affaire Nasri Ben Lakhdar, Tribunal militaire d'Oran 1959 : « trois suspects » abattus en tentative de fuite apparaissent dans la procédure. Un quatrième, après avoir été entendu par la police, a été remis au 2^e Bureau militaire. « Il a disparu ». Aucune explication n'est donnée. Pour le tribunal c'est un contumax.

3. A l'audience. — L'exercice des droits de la défense se heurte devant les tribunaux militaires à des difficultés qui ne lui permettent pas de jouer pleinement le rôle qui est le sien. Quelques exemples permettront de se faire une idée des difficultés que rencontrent les avocats, soit des barreaux locaux,

soit de la métropole, plaidant devant les tribunaux militaires en Algérie.

Affaire Sekkal, Tribunal militaire d'Oran. — Maître Beauvillard, constituée par les inculpés, est prévenue par lettre recommandée reçue en date du 5 mars 1960 que l'Audience est fixée au 10 mars. Le 5 est un samedi, la lettre arrive après midi, la Préfecture de Police est fermée le samedi. Il est nécessaire, pour se rendre en Algérie, d'obtenir l'autorisation du bâtonnier de l'Ordre des Avocats et le visa de la Préfecture de Police.

Le 7 mars, soit le lundi matin, Maître Beauvillard se présente à la Préfecture pour obtenir son autorisation de voyage : il lui est répondu qu'il n'est pas possible de délivrer un visa dans un délai aussi court et qu'il ne peut lui être remis avant le 10 mars. Un télégramme est envoyé au tribunal militaire d'Oran exposant la situation et demandant une remise : le tribunal passe outre et commet des officiers défenseurs alors, pourtant, qu'il existe un barreau et qu'un avocat pouvait facilement être commis d'office par le bâtonnier à la demande du Parquet militaire.

Les inculpés refusent de répondre hors de la présence de leur avocat et récusent les officiers défenseurs qui ont été désignés. Deux condamnations à mort sont prononcées dans ces conditions.

Affaire Belkenadil Mohamed, Tribunal militaire d'Oran, novembre 1959. — Lorsque l'avocat estime qu'une mesure d'instruction nécessaire à la manifestation de la vérité n'a pas été ordonnée il lui est, en principe, loisible de réclamer à l'audience toute mesure nécessaire : audition de témoins, confrontations, expertise complémentaire. Le président du Tribunal, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, a la possibilité de faire droit à ces demandes de la défense. Dans cette affaire, Belkenadil et ses co-accusés se trouvaient traduits devant le tribunal militaire principalement sur les accusations d'un nommé Riah Ahmed qui se disait avoir été leur chef et précisait les fonctions que chacun des co-accusés aurait eues dans son groupe et les actes qu'ils auraient commis. Après son arrestation, Riah Ahmed, s'était rallié. De ce fait il se trouvait soustrait aux poursuites de la justice et servait au moment du procès dans une unité de Harkis. Son affectation était précisée, il pouvait être facilement joint. La défense, estimant la confrontation entre l'accusateur et les accusés indispensable, demande que Riah Ahmed soit cité pour être entendu à titre de témoin devant le tribunal militaire. Cette demande est rejetée.

Il est indiqué aux avocats qu'aux termes d'une circulaire gouvernementale dont il ne leur est d'ailleurs pas donné connaissance, les rebelles ralliés sont soustraits aux poursuites et ne doivent pas même être entendus devant un tribunal. Sur les accu-

sations de Riah Ahmed dont on refuse l'audition à l'audience et la confrontation, deux condamnations à mort ont été prononcées.

Affaire Berkanne et autres, Tribunal militaire d'Oran, novembre 1959. — Le même cas se présente. Les inculpés sont accusés par N'Hamed Ould Boumedienne, rallié. Le président du tribunal, sans accéder à la demande de la défense, estime toutefois qu'un supplément d'information est nécessaire et désigne un magistrat militaire pour se transporter au cantonnement où se trouve ce Harki.

Lorsque le magistrat militaire demande à entendre M'Hamed Ould Boumedienne, il se heurte à une fin de non recevoir des autorités militaires de ce cantonnement. Le supplément d'information ordonné par le président n'a pu être exécuté. Quatre condamnations à mort ont été prononcées dans cette affaire. En début d'audience, le Commissaire du Gouvernement, Girard, devait déclarer, s'adressant aux prévenus : « Vous êtes des francs-tireurs. Au lieu de vous avoir sur ces bords, on aurait mieux fait de vous fusiller tout de suite ». Malgré cette opinion, la Faculté enseigne toujours qu'en droit français, un prévenu est réputé innocent jusqu'à ce que la preuve de sa culpabilité ait été rapportée.

Affaire Djedid Ahmed. — Détenu à la prison de Tlemcen en qualité de prévenu, Djedid Hamed est extrait le jeudi 3 décembre 1959 par des militaires à huit heures du matin. D'après son récit il est conduit dans la montagne, les yeux bandés, menottes aux mains. Menacé par un lieutenant avec un revolver et un couteau, il est interrogé à propos d'une lettre écrite au FLN par un gardien. Ramené à la subdivision opérationnelle, il aurait été torturé à l'électricité. Il est reconduit à la prison de Tlemcen vers 18 heures.

M^r Jaeger constitué dans cette affaire a pu rendre visite quelques jours après à Djedid Ahmed et a constaté personnellement l'existence de traces au poignet gauche et au poignet droit, le pouce droit est encore raide. Ce fait est signalé au procureur général; celui-ci fait répondre à la défense par l'intermédiaire du bâtonnier de Tlemcen que l'extraction de Djedid est régulière, que la preuve de sévices n'est pas rapportée. Il refuse l'examen médical qui est demandé.

Enfin, entre autre atteinte aux droits de la défense, il en est une particulièrement pénible : les avocats ne sont pas, le plus souvent, prévenus du jour et du lieu de l'exécution de ceux de leurs clients condamnés à mort, dont le pourvoi en grâce a été rejeté. Certains avocats se présentent à la prison de Barberousse à Alger ont pu voir, placardé sur la porte, l'avis mentionnant l'exécution de leurs clients, la nuit précédente. Ainsi, cette dernière assistance que l'avocat doit à son client n'aura pu être remplie.

LA VIE DU PARTI

LES

— COMPTES RENDUS — COMPTES RENDUS —

FÉDÉRATIONS

● **LE CONGRÈS FÉDÉRAL** de la Nièvre s'est tenu le 22 mai à Nevers. Ecrire à J. Boichard, secrétaire fédéral, 31, cité du Parc, à Nevers.

● **RECTIFICATION** : Une erreur dont nous nous excusons a été commise dans l'adresse de la fédération de l'Eure. Ecrire à Racape, Maire de Lahaye-Malherbe.

— Le Bas-Rhin, l'adresse du secrétaire fédéral est : Pfirsch, 16, rue Schneegans, à Strasbourg-Meinau.

RÉUNIONS ET MEETINGS

● 27 mai : Besançon (Maurice Laval) ; Clamart (Edouard Depreux). 1^{er} juin : Alençon (Jean Binot, Manuel Bridier, Jean Rous) ; Sèvres (Charles Hernu). 2 juin : Rouen (Jean Binot, Serge Mallet).

● **CHATILLON - SOUS - BA GNEUX**, Vendredi 3 juin à 20 h. 45, réunion publique salle Timbaud (face au 30, près du marché). Thème : l'Algérie, ses problèmes, la paix. Orateurs : Pasteur Etienne Mathiot, Misrahi, délégué au secteur Sud.

● **VERSAILLES**. — Réunion d'information le vendredi 27 mai à 21 heures, salle des conférences de l'Hôtel de Ville, avec Claude Bourdet.

● **HAUTE-GARONNE**. — Saint-Gaudens : réunion le vendredi 27 mai à 21 heures, au café Saint-Paul, avec J. Fourrier, A. Auban et A. Montariol.

● **INDRE**. — Chateauroux : première réunion d'information de la fédération P.S.U. de l'Indre dimanche 29 mai à 9 heures, salle Diderot, avec Anatole Ferrant et Robert Monestier.

● **LOIRE**. — La fédération de la Loire organise deux grands meetings avec la participation de Gilles Martinet et d'Edouard Depreux :

— A Saint-Etienne, à 18 h. 45, grande salle de fêtes de la Bourse du Travail.

— A Saint-Chamond, à 20 h. 30, salle Lamartine.

D'autre part, réunion de la section d'entreprise des H.B.L. le mardi 31 mai, à 18 h. 30, au Café Marengo, rue Gémentet, à Saint-Etienne. A l'ordre du jour : exposé sur le P.S.U. ; situation dans les mines, actions à entreprendre ; vie de la section. Invitation à tous les camarades travaillant à la mine, membres du parti ou sympathisants.

● **VAR**. — La fédération tiendra son congrès départemental le 29 mai à Bormes, sous la présidence de Charles Lussy. L'après-midi, le Congrès sera ouvert au public pour une conférence d'information.

● **PAS-DE-CALAIS**. — Le Congrès fédéral s'est tenu sous la présidence d'Edouard Depreux, le 22 mai, à Lens. Salle Razkowsky, fosse 11. L'atmosphère était particulièrement enthousiaste. 30 sections ont déjà été constituées, d'autres vont l'être. Le Bureau fédéral provisoire a été approuvé à l'unanimité. Secrétaire fédéral : Albert Louis, 100, boulevard Basly, Lens.

La section de Calais est en pleine extension. E. Depreux y a fait une causerie le 21 mai. Le journal Nord-Littoral a reproduit dans quatre de ses numéros une interview de lui fixant la position du Parti sur les grands problèmes du jour. Secrétaire de la Section : André Cotrez, 9, rue du Jardin des Plantes.

Le Congrès fédéral de Lens a permis de renforcer la liaison entre la région minière et les sections du littoral.

● **SAVOIE**. — Plus de 400 personnes au Meeting de Chambéry du 19 mai, où prirent la parole Michel Pœnsin du Bureau fédéral, Alix Berthet, ancien député de l'Isère et Claude Bourdet. Ce dernier, dans un magistral exposé qui recueillit l'accord et la sympathie profonde de la grande majorité de l'assistance, fit l'analyse du drame algérien : problème moral, aspects économiques, répercussions internationales.

En conclusion, il fit appel à tous afin de peser efficacement, en rejoignant le P.S.U., pour la paix algérienne et la construction d'une société réellement démocratique et socialiste.

Tribune Socialiste fut diffusé, de nouvelles adhésions sont attendues et les militants savoyards envisagent le proche avenir avec optimisme.

● **DAUPHINE**. — Notre camarade Claude Bourdet vient d'effectuer une tournée de propagande dans le Dauphiné en participant à plusieurs meetings contre la guerre d'Algérie. Il a posé particulièrement les problèmes qui sont aujourd'hui ceux des jeunes de notre pays face à la guerre d'Algérie. A Grenoble, plus de 600 personnes étaient rassemblées et 250 à Gap autour des orateurs P.S.U.

E. N. S. : Appel commun

Les étudiants P.S.U. et U.E.C.F. des Ecoles Normales Supérieures ont lancé un appel commun insistant sur les atteintes à la démocratie et en dénonçant les responsabilités dans la poursuite de la guerre d'Algérie :

« Les atteintes à la démocratie ont pour raison profonde la persistance et l'aggravation de la guerre d'Algérie, par le refus du gouvernement français de prendre les initiatives seules capables de conduire à la paix.

« Car, bien qu'il ait été contraint par la lutte du peuple algérien et le mouvement d'opinion en France et dans le monde, à reconnaître aux Algériens le droit à l'autodétermination, c'est-à-dire le droit de choisir eux-mêmes, et librement, leur propre statut, le gouvernement français a vidé cette politique de tout son sens.

« Un chantage au partage territorial exclut la possibilité de l'indépendance, en niant l'existence d'une nation algérienne, et personne ne peut admettre qu'un référendum sur le statut futur de l'Algérie, con-

trôlé par l'armée française, sur le modèle d'élections trop bien connues, exprime véritablement le libre choix des Algériens. Ce serait faire injure au peuple algérien que d'exiger de lui qu'il oublie ainsi 6 ans de guerre et plus de 200.000 morts.

« C'est pourquoi il faut négocier, et immédiatement, sans attendre une hypothétique troisième force, qui n'a aucune base économique et aucune justification politique. Cette négociation doit se faire avec ceux contre qui on se bat, c'est-à-dire le F.L.N., et doit porter sur le règlement du cessez-le-feu et les moyens politiques qui permettront d'assurer un choix et des élections valables, ainsi que sur les options politiques entre lesquelles le peuple algérien aura à choisir.

« Nous pensons, sur la base d'une analyse historique, économique et politique, que l'exercice effectif, par les Algériens, de l'autodétermination, c'est-à-dire le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, conduit obligatoirement et irréversiblement à l'indépendance. »

● **MEURTHE-ET-MOSELLE**. — Le Conseil fédéral du P.S.U. de Meurthe-et-Moselle s'est réuni pour la première fois le 22 mai avec 35 militants représentant 15 sections. La résolution adoptée à fin des travaux prend position pour une participation au Rassemblement National sur l'Algérie, organisé le 12 juin, à Paris, approuve le communiqué du B.N. sur la conférence au Sommet et constate le ralentissement de l'expansion économique et la baisse du pouvoir d'achat des salariés. La résolution ajoute :

« Les perspectives du 4^e plan

économique en préparation pour les années 1962 à 1965 sont absolument insignifiantes, l'augmentation annuelle de 3 ou 4,5 % prévue pour le revenu national ne permettent pas d'augmenter le niveau de vie d'une population croissante et de préparer l'équipement scolaire et industriel nécessaire pour donner du travail aux 1.200.000 jeunes supplémentaires qui auront quinze à dix-neuf ans en 1960.

« En Meurthe-et-Moselle c'est 20.000 jeunes gens qui exigeront du travail et des logements en 1965. C'est 20.000 jeunes gens qu'il faudrait former dans des collèges ou des écoles professionnelles que l'on n'a pas encore créés. La population du département a augmenté de 25 % depuis 1946, 30 % dans le bassin de Longwy, et les débouchés supplémentaires n'ont pas été créés notamment sur le plan local (50 % de jeunes du bassin de Longwy risquent de se trouver sans emploi dans les 5 ans à venir).

« Le Conseil départemental du P.S.U. rappelle que pour augmenter suffisamment la production et pour répartir justement la richesse produite, il faudrait faire d'importantes réformes de structures, et le choix d'une optique politique très différents de ceux qui sont faits depuis 12 ans. L'installation dans la guerre et la routine conduisent inévitablement de pays au chômage et la jeunesse à l'incertitude et au désespoir.

« Le P.S.U. de Meurthe-et-Moselle se félicite de l'union réalisée en Loire-Atlantique entre syndicats ouvriers et paysans, et lance un appel pour que tous les travailleurs des villes et des campagnes, intellectuels, techniciens, et manuels s'unissent pour construire une société organisée rationnellement pour le bien-être de tous.

« Il décide d'organiser dès que possible de grands débats publics sur les grandes questions d'actualité, et se félicite de constater le bon démarrage du P.S.U. dans le département (15 sections sont d'ores et déjà organisées dans les centres les plus importants). Il demande à ceux qui veulent appuyer son effort de prendre contact avec lui. Adresse : 19, rue Saint-Dizier, à Nancy ».

DANS LES SECTIONS

● **BOBIGNY**. — Pour tous renseignements concernant la section, s'adresser à Robert Dréan, 37, rue Pasteur.

● **CAVAILLON**. — La section est constituée. Trésorier : Alphonse Leclerc, Cours Carnot. Le congrès fédéral aura lieu le 19 juin.

● **Ille-sur-Têt**. — La section a maintenant 28 abonnés à T.S. et diffuse elle-même chaque semaine 120 exemplaires de notre journal. A ce propos, nous transmettons un appel du secrétaire de section : « La réception de T.S. dans votre boîte à lettre est le résultat d'un travail d'équipe. Ce travail, dont nous souhaitons la plus grande efficacité sera poursuivi pendant la période de diffusion. Cependant, nous invitons militants et sympathisants à venir retirer eux-mêmes leur journal au siège, 3, rue de la Fraternité (ouvert le samedi après-midi).

NOTES DE LECTURE

DROIT SOCIAL EN U.R.S.S. (éditions Liaisons Sociales, 79, rue N.-D.-de-Nazareth, Paris (3e), 3 NF.)

La petite plaquette que vient de publier LIAISONS SOCIALES présente, sans commentaire partisan, deux textes importants. L'un est la traduction française d'une étude soviétique sur la LEGISLATION SUR LA PROTECTION DU TRAVAIL. L'autre le texte intégral d'une convention collective, celle en usage aux usines d'automobiles LIKHATCHEV qui est avec l'usine Gorki le plus important établissement de construction d'automobiles de l'U.R.S.S. Le premier document est donc un exposé théorique sur la conception soviétique du droit du travail, le second son application pratique. Quoique datant de 1957, donc dépassés quelque peu par une évolution aujourd'hui continue, ces documents fourniront d'utiles sujets de réflexion aux partisans comme aux adversaires d'un régime qui continue « à ébranler le monde ».

HISTOIRE DU TOGO, par Robert CORNEVIN (éditions Berger Levrault, 19,50 NF.)

Depuis le 27 avril dernier, le TOGO est indépendant. Sans bruit, n'occupant pas la première page de l'actualité africaine, le Togo trace dans des conditions difficiles une voie quelque peu nouvelle en Afrique. Ici, en effet, opposition et parti au pouvoir cohabitent pacifiquement et si les méthodes diffèrent et s'opposent, les buts ne sont pas encore divergents.

Mais qu'est-ce que le Togo ? Quelle est son histoire, sa culture, sa civilisation ? Que veulent les hommes du Togo d'aujourd'hui, celui de la décolonisation ? C'est à toutes ces questions — et à bien d'autres — que répond Robert CORNEVIN dans son HISTOIRE DU TOGO. Dans un style vivant et coloré, l'auteur remonte aux sources, montre la diversité des ethnies, analyse les hégémonies, les conquêtes et les conflits qui ont parsemé son histoire.

Le livre de M. Cornevin, en présentant un bilan d'ensemble — provisoire quant aux perspectives — permet de mieux situer un problème complexe. Les bilans globaux de cette nature sont assez rares. Aussi convient-il de souligner l'importance du premier ouvrage de cette nouvelle collection MONDES D'OUTRE-MER.

IMPRESSIONS ET REFLEXIONS SUR l'U.R.S.S. EN 1959, par Oreste Rosenfeld dans le numéro 111 (mars-avril 1960) des « Cahiers Internationaux » (66, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris-1^{er}).

Oreste Rosenfeld a eu l'occasion de séjourner à trois reprises en Union Soviétique : en mars 1957, à l'occasion de la Conférence des Quatre, qui se tenait à Moscou, puis en mai 1958 avec une délégation de la S.F.I.O., enfin en novembre 1959, avec une délégation du P.S.A. Ajoutons que sa connaissance de la langue russe donne une valeur particulière à ses enquêtes.

Faisant des comparaisons entre ce qu'il a vu au cours de chacun de ses trois séjours, Rosenfeld a noté une évolution profonde. Les changements les plus importants sont l'amélioration considérable du niveau de vie, l'assouplissement des méthodes de planification, la décentralisation de l'industrie, la place de plus en plus grande prise par le marché libre des kolchoziers qui, d'ailleurs, pose de nouveaux problèmes aux dirigeants soviétiques.

Cependant, les diverses mesures d'assouplissement ou, si l'on veut, de « libéralisation » demeurent « tempérées » par le centralisme politique fondé sur l'existence d'un parti unique qui détient la réalité du pouvoir. Par l'intermédiaire du parti, le dernier mot appartient au gouvernement.

Cette étude est plus qu'un témoignage lucide et objectif : en étudiant la situation et les méthodes de l'Union Soviétique, Rosenfeld invite les socialistes à se poser quelques questions fondamentales sur l'étendue et les formes de la planification et des nationalisations, sur la structure de l'industrie et du commerce socialisés, sur le problème de la rentabilité dans une économie pinifiée, etc.

A vendre : 2 CV 1957, grande vitre, 35.000 km. Bon état. Pneus neufs. Argus. — Téléphoner : P.O.R. 39-38.

T. S.

C'EST
CHAQUE SEMAINE
UN MEETING DE
30.000 PERSONNES

Pour la Paix en Algérie - Pour la Défense de la Laïcité - Pour une République Socialiste

le PARTI SOCIALISTE UNIFIÉ

vous appelle à manifester

au MUR DES FÉDÉRÉS le 29 Mai à 10h.

Après la Loire-Atlantique, le Puy-de-Dôme

UNION PAYSANS-OUVRIERS

Le Comité de Vigilance intersyndical, qui groupait déjà les unions départementales C.G.T. et C.F.T.C., les sections départementales de la Fédération de l'Education Nationale et du Syndicat National des Instituteurs et l'Association Générale des Etudiants, réuni mercredi 18 mai, a enregistré, avec une vive satisfaction, l'adhésion de la Confédération Départementale de l'Agriculture (C.G.A.).

Le Puy-de-Dôme est ainsi le deuxième département (après la Loire-Atlantique) à regrouper dans un même comité des organisations syndicales représentant toutes les catégories de travailleurs. C'est là un événement d'une importance incontestable. Il permettra une meilleure connaissance mutuelle des problèmes qui sont, certes, propres à chaque secteur social, mais n'en sont pas moins dominés par un avilissement caractérisé des conditions de vie de toutes les couches de travailleurs.

Une telle situation est d'ailleurs la conséquence d'une politique générale rétrograde et de la poursuite du conflit algérien, problèmes qui sont au premier plan de l'activité du Comité de Vigilance.

U. N. E. F. : Campagne de revendications budgétaires

L'UNION Nationale des Etudiants de France a lancé, cette semaine, une campagne revendicative sur le budget de l'Education Nationale. Les buts de cette campagne ont été exposés par Pierre Gaudez, président de l'U.N.E.F., au cours d'une conférence de presse tenue le lundi 23 mai.

Au congrès de Lyon, le mois dernier, le syndicat étudiant s'était fixé trois objectifs principaux pour l'année à venir : action pour la paix en Algérie, réforme de l'enseignement et, en particulier, de l'enseignement supérieur, revendication budgétaire. « Il est impossible de séparer ces trois objectifs », affirme un document de l'U.N.E.F., consacré au budget 1961. La période actuelle n'est pas favorable à une action de l'U.N.E.F. « Mais, sans plus attendre, nous avons tenu à jeter un cri d'alarme » a dit Pierre Gaudez.

L'année 1961 sera la dernière année de réalisation du second plan d'équipement universitaire et scolaire appelé Plan Le Gorgeu qui a défini les besoins à satisfaire en première urgence en matière de constructions et de personnel enseignant.

Pour l'ensemble des besoins d'équipement de l'Education Nationale le Plan demandait en première urgence 954 milliards d'anciens francs. Entre 1957 et 1960, 600 milliards seulement ont été investis. Un retard de 106 milliards a été pris en deux ans. Il faudrait donc investir, en 1961, 354 milliards, c'est-à-dire environ le double du budget de 1960. Pour le seul enseignement technique, le budget de 1961 devrait prévoir 105 milliards d'investissements.

En ce qui concerne les effectifs du corps enseignant, il manque, par rapport au Plan Le Gorgeu, 2.200 postes dans le 1^{er} Degré, 3.266 dans le Secondaire, 6.139 dans le Technique. Dans l'enseignement supérieur, ce sont plus de 2.200 postes qui seraient à créer pour répondre à une évolution des effectifs qui a déjà, dans les faits, dépassé les prévisions.

En cette dernière année du Plan, ou bien des efforts seront faits pour rattraper ce retard, ou bien la politique à la petite semaine continuera d'être la règle. En 1970, il faudra accueillir 10 millions de jeunes à l'école et pour cela créer des locaux et recruter 200.000 enseignants.

« Cela, a conclu le président de l'U.N.E.F., le Gouvernement ne semble pas l'avoir compris, ou s'il l'a compris, il en tire des conclusions opposées aux nôtres :

- il préfère laisser des professeurs sans formation valable envahir l'Université plutôt que de former des professeurs capables d'éveiller l'esprit des jeunes ;
- il préfère laisser la psychologie et les sciences humaines à d'autres mains qu'à celles de l'Université ;
- il préfère laisser les entreprises former les cadres techniques dont elles ont besoin en fonction de leurs exigences propres et non des exigences d'une véritable économie nationale et humaine plutôt que d'adapter l'enseignement supérieur à cette tâche

Directeur-Gérant : Roger CERAT

Imprimerie René Boulanger
60, rue René-Boulanger, PARIS-10^e

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués.

che qui lui revient en propre parce qu'il est capable de faire cette formation avec l'autonomie nécessaire ; — il préfère laisser l'école privée prendre la place et le rôle qui reviennent à l'Education Nationale.

« La perspective de dix millions de jeunes à l'école en 1970 devrait être pour nous tous quelque chose d'exaltant. Les retards accumulés, la préparation du budget 1961, les démissions gouvernementales, nous amènent cependant à regarder l'avenir comme alarmant. »

ACTIONS — ACTIONS — ACTIONS — ACTIONS

• SUD-AVIATION

(De notre correspondant particulier.)

La lutte continue à Sud-Aviation. De nouveaux débrayages ont eu lieu à Toulouse. Mardi 24 mai, c'était par ailleurs une nouvelle journée nationale. Il faut souligner l'importance que prend cette lutte menée dans tout le trust au nom du Comité d'Entreprise. Elle est appelée à marquer un important tournant, et sera sans doute à l'origine d'une action permanente. Il est par exemple question de lancer une revue permanente.

A Sud-Aviation, c'est bien une nouvelle stratégie de lutte qui s'esquisse. Elargissement d'abord : un responsable de Toulouse est venu parler à La Courneuve ; un responsable de La Courneuve ira à Toulouse. Mais déjà la lutte à l'échelon du trust apparaît insuffisante. Face aux grèves tournantes, la direction multiplie les contrats avec les sous-traitants, disperse sa production. Il faudra donc étendre la lutte à l'ensemble de la branche aviation... En attendant que des usines allemandes venant relayer les secteurs français défaillants... Déjà donc c'est au niveau du marché commun que le problème se pose.

• PEUGEOT (Sochaux)

(De notre correspondant particulier.)

PEUGEOT AUTOMOBILES
L'usine de Sochaux (Doubs) emploie près de 20.000 personnes :
TRAVAIL EN EQUIPES (environ 10.000 personnes) une semaine le matin, de 3 h. 45 à 13 h. 30 ; une semaine l'après-midi, de 13 h. 30 à 23 h. 15.
TRAVAIL EN JOURNEE NORMALE : de 6 h. 45 à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h., soit 9 h. 45 par jour en ce moment.

Le conflit a éclaté fin mars, à propos des cadences du travail en chaînes de montage des voitures. Lock-out d'un jour et demi, les 24 et 25 mars. La semaine suivante, grèves tournantes très réussies dans toute l'usine. Au bout de huit jours, les pourparlers aboutissent à une trêve : les discussions commenceront le 8 avril sur l'accord d'entreprise si, d'ici cette date, le calme est revenu dans l'usine C.G.T. et C.F.T.C. proposent la trêve qui est acceptée par les travailleurs, F.O. ayant une position faible et hésitante.

Le projet d'accord proposé, s'il apporte quelques avantages financiers, contient aussi des clauses limitant le droit de grève. De plus il veut faire entériner par les syndicats le système de chronométrage en vigueur, contre lequel s'élèvent les travailleurs. Aussi les trois centrales déposent-elles ensemble, le 6 mai, une

LE CONGRÈS DES H.L.M.

Treize cent cinquante délégués ont participé à Annecy, quatre jours durant, au 21^e Congrès de l'Union des Fédérations d'organismes H.L.M. Cette participation, massive et inhabituelle illustre à la fois l'intérêt et l'angoisse de ceux sur qui repose l'avenir d'une institution qui peut être considérée comme essentielle. La situation est en effet dramatique : en 1959 les organismes H.L.M. avaient obtenu 230 milliards de prêts ; en 1960 le budget n'en prévoit que 198 et pour 1961 seulement 172. Cela signifie pour cette année 30.000 logements de moins mis en chantier et environ 45.000 l'année prochaine. Ceci alors que les besoins sont sans cesse plus importants et qu'il faut songer à faire face à la demande accrue résultant, à partir de 1965, du nombre important de jeunes qui songeront à fonder un foyer.

Aussi les congressistes réaffirmeront-ils avec force la nécessité d'une politique à long terme disposant des moyens suffisants tant financiers que techniques.

L'on peut dire, et nous aurons l'occasion d'y revenir plus longuement la semaine prochaine, que ce congrès a marqué un tournant. Il marque en effet une prise de conscience très nette des impératifs d'une politique du logement populaire. Il affirme que les H.L.M. constituent la seule solution au problème du logement des familles à ressources modestes. Les options prises constituent implicitement et explicitement une condamnation de la politique gouvernementale.

Le problème des loyers a été largement débattu et le président de l'Union a dû déclarer de façon précise que l'organisation « s'opposera à toute hausse des loyers s'il n'y a pas un relèvement correspondant des allocations-logement ». Ce revirement n'a été rendu possible que grâce aux nombreuses actions menées par les locataires et par les nombreux télégrammes et pétitions adressés au congrès. L'accent a également été mis sur l'impérieuse nécessité de relever le niveau de vie des salariés, seule possibilité de résoudre, avec une réforme de l'allocation-logement, le problème des loyers.

Dans le domaine de la rénovation urbaine, les organismes H.L.M. ont tenu à déclarer qu'ils tenaient à y être associés de plein droit et qu'en aucun cas, l'initiative ne devait être laissée aux sociétés privées dont l'objectif essentiel est de réaliser de fructueuses spéculations dont les mal-logés ont à pâtir.

Certes, d'autres positions adoptées par le congrès ne peuvent recueillir notre approbation, notamment celle de la création de trois catégories de logements à loyers différentiels. D'autres problèmes n'ont pas été abordés, notamment celui

de la démocratisation des offices publics ou la réglementation des sociétés privées. Cela tient à la fois au caractère du congrès et à sa composition. L'évolution qui s'affirme ira en s'accroissant dans la mesure où les administrateurs d'offices publics seront en contact plus étroit avec les locataires, dans la mesure où ceux-ci seront mieux organisés et feront entendre leur voix. Ce sont ces problèmes que nous aborderons dans notre prochain article.

Louis HOUEVILLE.

Cheminots C.F.T.C.

Le Congrès des Cheminots Cadres C.F.T.C. qui s'est tenu à Paris les 20-21-22 mai, a fait apparaître, outre la volonté des « Cadres » de conserver le principe de la Fédération d'Industrie, la nécessité de maintenir et de développer avec leurs camarades des Catégories « Exécution », des contacts plus étroits et les possibilités énormes de travail en commun.

Pour mettre fin à l'état d'anarchie subsistant dans les transports du pays, le Congrès a préconisé l'élaboration d'une politique d'ensemble accordant une large place à la notion de service public.

Les congressistes ont souhaité une réforme profonde des méthodes de formation et de promotion des Cadres à la S.N.C.F.

Au sujet de l'Algérie, le Congrès a voté une motion, invitant la Confédération C.F.T.C. à poursuivre son action, en vue du règlement du conflit, sur la base de l'autodétermination et de la négociation.

Promotion sociale

La revue « Liaison Sociale » vient de sortir un numéro spécial consacré à la promotion sociale.

Etudes de textes, analyses de réalisations font des 100 pages de ce numéro un document de premier ordre.

Il aborde à la fois ce qui concerne la promotion professionnelle, la promotion supérieure du travail, enfin la promotion sociale collective, partie qui contient de brèves mais intéressantes notices sur les écoles des trois centrales syndicales et les instituts comme celui de Strasbourg et les Centres de Culture Ouvrière, organismes reconnus au titre du congé-éducation.

Une fois de plus, un numéro spécial de « Liaisons Sociales » réunit sur un important sujet cette documentation de base, complète, nécessaire à toute réflexion.

Mercredi 18. — Compte rendu de la délégation ; opinion des ouvriers : « on se moque de nous ». Les syndicats C.G.T. et C.F.T.C. tiennent un meeting où ils appellent des ouvriers à débrayer pendant une heure. Le mouvement est suivi à 85 %, ce qui n'empêche pas ceux qui sont touchés par le lock-out de venir à l'usine et de s'installer devant l'entrée principale.

Jeudi 19. — Les lock-outés de CD 1 sont appelés à reprendre le travail. Ils font une heure de grève et ne sortent plus la production.

Vendredi 20. — L'atelier BC 3 reprend le travail. Pas de grève, mais refus de sortir la production, ce qui désorganise tout. La direction ne sait plus que faire. Seul l'atelier CD 4 reste lock-outé.

Samedi 21. — Réunion du Comité Central d'Entreprise : les élus de tous les syndicats sont d'accord pour réclamer une prime de vacances de 35.000 francs. La direction s'engage à lever le lock-out et à ouvrir une discussion sur l'augmentation générale des salaires et des augmentations portant sur des cas particuliers à partir du 25 mai.

On en est là.

Une seule chose est actuellement certaine : un grand nombre de ceux qui travaillent chez Berliet veulent en finir le plus rapidement possible et envisagent les possibilités d'une action violente.

TRIBUNE SOCIALISTE

Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié

Rédaction : 8, rue Henner, Paris-9^e.
Tél. : TRI. 28-48 et 88-97.

Administration : 54, Bd Garibaldi, Paris (15^e). Tél. SUP. 19-20-19-21.
Versements à Tribune Socialiste : C.C.P. 58-26-65
54, boul. Garibaldi, Paris (15^e)
L'exemplaire : 0,40 NF

Abonnement de soutien .. 30 NF
» 1 an 19 »
» 6 mois 10 »
» 3 mois 5 »
Etranger, 1 an 30 »
Par avion : Europe et Afrique du Nord 50 »
Par avion : autres pays.. 85 »

Pour tout changement d'adresse envoyer 0,50 NF en timbres-poste et la dernière bande.

• BERLIET

(De notre correspondant particulier.)

Depuis une quinzaine, une équipe d'ouvriers de l'habillage des cabines de l'atelier C.D.I. débrayait tous les jours une heure pour leurs revendications particulières. La direction, devant cette insistance, décida de lock-outer les ateliers de fabrication voisins.

Mardi 17. — 500 ouvriers se trouvent ainsi lock-outés. Ceux de l'atelier BC 3 décident de travailler malgré l'ordre de la direction, afin de prouver qu'il ne s'agit pas d'un manque de travail, mais bien d'une manœuvre de la direction pour briser la grève. A la rentrée de 13 h. 5, les ouvriers lock-outés décident d'aller s'asseoir dans les bureaux de leurs ateliers pendant une demi-heure. A 16 heures, inspection du travail, avec l'inspecteur, les représentants de la direction et une délégation de six ouvriers. La direction propose d'avancer au 1^{er} mai le 1 % prévu pour octobre si la grève

Une étrange tradition électorale



Dimanche prochain 29 mai, les Algériens se rendront une nouvelle fois aux urnes. Dès maintenant, ces élections cantonales décidées par le gouvernement français au lendemain de la crise de janvier sont considérées par tous les observateurs comme très largement dépourvues d'intérêt : dans 31 circonscriptions, les électeurs n'ont pas le choix puisqu'une liste unique est proposée à leur ratification. Ces listes ont été, bien entendu, fabriquées au dernier moment par l'armée. Cette méthode n'est pas nouvelle. Elle n'a jamais abouti qu'à aggraver régulièrement la situation ; tentons de faire un rapide bilan des étranges mœurs électorales de l'Algérie.

Au lendemain des élections de 1946, l'opinion publique française entendait pratiquement pour la première fois parler du scandale des élections truquées en Algérie. C'est M. Ferhat Abbas qui au nom « des Amis du Manifeste » attirait l'attention du gouvernement sur les conditions scandaleuses dans lesquelles s'étaient déroulés les votes au deuxième collège dans un certain nombre de circonscriptions algériennes. Il demandait l'annulation de ces votes et le droit pour le journal des « Amis du Manifeste », *Egalité*, interdit depuis mai 45, de reparaitre. Aucune suite ne fut pratiquement donnée à cette demande. La presse française fit le silence sur cette démarche, sauf *Le Monde* 7-6-46 qui lui consacra quinze lignes.

C'est aux élections de 1948, que la décision se produit, le statut de 1947, n'est pas appliqué ; les élections sont truquées sans la moindre équivoque ; le gouverneur général Naegelen, laisse faire et couvre toute l'opération. A partir de cette date, les jeux sont pratiquement faits.

Aux élections de 1951, la question est reposée, avec plus de vigueur encore. Le scandale est tellement grand que les milieux politiques ne peuvent l'ignorer. Le 30 juin 51, Jacques Guerif écrit dans *Le Monde* : « Ce n'est un secret pour personne qu'en 48 comme cette année, le choix des citoyens musulmans dans le deuxième collège n'a eu souvent qu'un rapport très relatif avec les résultats des élections à l'Assemblée algérienne... Certaines candidatures ont été barrées, même lorsqu'il s'agissait de listes anti-séparatistes, si elles ne bénéficiaient pas du soutien de l'administration. De nombreuses réunions ont été interdites, et les partisans de celles-ci menacés de sanctions, des constats d'huissier prouvaient que certains bureaux de vote n'existaient même pas aux lieux indiqués... »

(...) « Les résultats officiellement publiés sont éloquentes ; dans de nombreux douars, les candidats

dont l'influence n'est pas discutable, n'ont recueilli aucune voix, la totalité des suffrages se portant sur le protégé de l'administration »

On le voit, dès cette époque, les méthodes électorales de la France en Algérie étaient fixées. Cet invraisemblable truquage était-il au moins compensé par une évolution des structures administratives ?

Statut de 47 et naissance des ultras

Tels quels, le Statut de 47 et le passage de M. Chaigneau au Gouvernement général avaient légèrement modifié le climat politique. En particulier la naissance de l'Assemblée algérienne avait permis le développement d'une tendance relativement libérale chez les Européens d'Algérie. C'est grâce à ce mouvement que des hommes comme Jacques Chevalier purent prendre leur départ et réaliser un certain nombre d'actes administratifs acceptables. Mais tout de suite, cette tendance fut battue en brèche par l'opposition acharnée de groupes politiques, qu'on allait connaître plus tard sous le nom d' « ultras » ; le thème de ceux-ci était aux alentours des années 49-50 que l'existence d'une Assemblée algérienne mettait à long terme en cause le rattachement de l'Algérie à la Métropole : c'était la naissance du thème de l'intégration.

En novembre 1952, un mémoire du Congrès des Peuples aux Nations Unies, faisait excellemment le bilan de cette situation : « Mais on ne se contente pas pour brimer les aspirations nationales de violer la loi internationale, on viole la loi française elle-même, à commencer par le Statut de l'Algérie, institué en 1947. Ce statut contre lequel se sont pourtant dressés les mouvements nationaux, en raison de son insuffisance, est en effet violé par ceux qui sont chargés de l'appliquer. Aux termes de cette loi organique sont instituées des élections au double collège (soixante députés pour un million de Français, soixante députés pour neuf millions de musulmans). Ces élections se font au suffrage universel. Mais, depuis 1948, elles ont été systématiquement truquées, fraudées, préfabriquées. Ce n'est pas la seule l'opinion des Algériens et de tous les observateurs objectifs ainsi que cela résulte du mémoire qui a été remis à cet effet par le Congrès des Peuples à l'O.N.U., en novembre 1950, c'est aussi l'opinion de démocrates français éminents, membres de l'actuelle majorité gouvernementale. M. Fontlupt Esperaber, ancien conseiller d'Etat, député du Bas-Rhin, déclarait dans une lettre adressée au Ministre de l'Intérieur le 14 avril 1949, à propos des élections algériennes : « Ce ne sont pas les électeurs qui ont choisi l'élu, c'est l'administration qui l'a désigné en employant les méthodes éprouvées dont

en Algérie une expérience regrettable lui a enseigné l'usage ». Dans le même esprit, M. Delahoutre, qui fut le rapporteur parlementaire lors du scandale des généraux, a établi un rapport sur les élections algériennes du 17 juin 1951, où il dresse une liste impressionnante d'irrégularités. « Il paraît hors de doute, conclut-il, que, dans le département d'Alger, les élections du 17 juin 1951 ont été entachées de très graves irrégularités en ce qui concerne le deuxième collège (musulmans) ». « Nous avons, ajoute-t-il, recueilli les échos d'un truquage électoral général au bénéfice des candidats de l'administration ».

En novembre 1954, l'incendie éclate. La guerre d'Algérie commence, qui va progressivement bouleverser la vie politique française. En 1956, la France vote. Mais pour la première fois depuis la Libération, les citoyens d'Algérie ne participent pas à ce scrutin. On résoud le problème en l'ignorant. 10 millions de citoyens n'auront plus aucune représentation, même truquée. L'armée, petit à petit prend la place de l'administration. Le 13 mai 1958, Alger explose et le régime s'effondre.

L'équivoque électorale

Le gaullisme ne sera pas avare en Algérie de consultations électorales. Au moment où celles-ci ne sont pratiquement plus possibles — un pays occupé militairement ne peut pratiquement pas s'exprimer par cette voie — le général de Gaulle va les multiplier, dans l'espoir toujours démenti par les faits de faire surgir par cette méthode, la fameuse troisième force.

Or celle-ci, qui très vraisemblablement existe, à l'intérieur et à l'extérieur du F.L.N., n'a aucun intérêt à se découvrir actuellement. Elle sait que la définition du statut futur de l'Algérie dépend d'abord du cessez-le-feu. Tant que celui-ci ne sera pas intervenu, elle demeurera dans l'ombre.

Aux dernières élections législatives et municipales, l'Armée avait réussi néanmoins à faire surgir quelques listes composées en majeure partie de musulmans. Ceux-ci jouaient la carte gaulliste, c'est-à-dire attendaient du chef de l'Etat qu'il entame un jour ou l'autre des négociations, ce qui leur aurait permis de jouer un rôle intermédiaire entre les deux forces en présence.

Le « discours des popotes » a fermé la porte à cette possibilité. Cette fois, le général se trouve en présence du désert. L'armée a dû fabriquer les listes presque de force. Quinze ans de truquages électoraux ont abouti à ce résultat lourd de conséquences pour l'avenir : la masse musulmane ne voit plus aucun rapport entre la démocratie qu'elle souhaite et l'institution électorale.